

• (10.00 p.m.)

Monsieur l'Orateur, en tant que père de famille, vous savez à quel point il est difficile d'amener vos enfants au cinéma sans que le film à l'affiche ne soit réservé strictement aux adultes. Mais le premier ministre (M. Trudeau) n'a pas d'enfant et s'en fiche éperdument, ou bien il ne saisit pas le problème. Nous, les contribuables, avons payé jusqu'ici une production de l'Office national du film sur Abbie Hoffman, criminel américain en instance d'appel; c'est un film sur un conscrit réfractaire américain qui fait des siennes en Colombie-Britannique, ce qui aurait dû soulever l'ire des contribuables, sans parler de la dernière initiative de Cinépix, à Montréal, qu'un certain critique a décrit comme un film très osé. Et ce sont les contribuables canadiens qui en font les frais, eux dont les impôts sont si élevés qu'ils ne peuvent se permettre d'aller voir de telles horreurs. Et que nous présentera-t-on ensuite? La vie de Charlie Manson? Il y a quelque chose de moralement mauvais chez un gouvernement qui donne la priorité à ce genre de choses. J'espère présenter plus tard un bill d'initiative parlementaire qui traitera effectivement de la corruption croissante de notre industrie cinématographique.

Des voix: Bravo!

M. James Hugh Faulkner (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, j'aimerais commenter brièvement les points qu'a soulevés le député d'Edmonton-Centre (M. Paposki). Je tiens tout d'abord à répondre à sa question, ou, plus précisément, à ses instances, en lui rappelant que la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne est une société d'État qui, à ce titre, jouit de toute l'autonomie garantie aux sociétés d'État. Inutile de dire que je transmettrai volontiers ses instances à la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne et à l'Office national du film, même si sa première question ne mentionnait pas l'Office national du film.

Je ne puis ce soir m'étendre là-dessus, car je n'ai pas eu le temps de m'enquérir comme il faut auprès des organismes intéressés. Le député demandait cet après-midi, en termes précis, si le gouvernement canadien avait investi des sommes considérables provenant du trésor public dans la production d'un film réalisé à Montréal par Cinépix. Je tiens à signaler le fait que, dans le rapport annuel de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, déposé hier à la Chambre, on peut lire, à la page 28, que la Société a effectivement investi de l'argent

dans deux films réalisés par Cinépix. Pour répondre à la question, certains fonds ont donc été investis dans ces deux films par la Société. Je m'en connais pas le montant. Comme je l'ai dit, je transmettrai à la Société de développement de l'industrie cinématographique les instances qu'il a faites, à la suite à sa question.

AFFAIRES INDIENNES—LES DROITS CONFÉRÉS AUX ABORIGÈNES PAR LES TRAITÉS ET LE MANDAT DE LA COMMISSION DES RÉCLAMATIONS

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, je craignais de ne pouvoir soulever la question de nouveau au moment de l'ajournement car, il y a quelques instants, nous songions à poursuivre l'examen du projet de loi agricole. La Chambre a pris la sage décision, et je m'en réjouis, de poursuivre le débat sur la motion d'ajournement, car je ne crois pas que nous puissions résoudre, en deux heures, les problèmes agricoles qui se sont accumulés sous le règne du gouvernement actuel. Et la question que j'ai soulevée plus tôt dans la journée s'impose de toute urgence à notre attention.

J'ai demandé au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) si le gouvernement avait l'intention d'élargir le mandat du Commissaire aux réclamations des Indiens pour lui permettre de s'occuper des droits conférés aux aborigènes par les traités. Le ministre a renvoyé la question au premier ministre (M. Trudeau) dont il a dit qu'elle relevait et le premier ministre nous a donné à entendre, de son côté, que le gouvernement n'avait aucunement l'intention de s'occuper, pour le moment, de cette question de la plus haute importance. C'est un problème qui a été maintes fois soumis au gouvernement et aux Canadiens, et c'est l'une des sources principales des difficultés des Canadiens d'origine indienne.

La question a d'autant plus d'importance qu'elle concerne non seulement les Indiens des traités eux-mêmes, mais aussi un groupe considérable de métis d'origine indienne, mais dont aucun droit n'est établi en vertu des traités. Pour eux, le seul recours est d'approfondir leurs revendications à titre d'aborigènes. C'est leur seul espoir pour obtenir réparation après avoir longtemps souffert d'une négligence dont nous en particulier, les habitants de l'Ouest, sommes devenus intensément conscients.

Le problème a retenu mon attention très récemment, lorsque le comité parlementaire chargé d'étudier la réforme et la modification de la constitution a voyagé dans les régions nordiques du Manitoba, les Territoires du